

Bureau Communautaire du 12 octobre 2017

DB2017

024

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	46
Présents	37
Votants	38

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **5 octobre 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	/
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Christian FRAISSINEDE)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET - Philippe LABARDIN
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques BRO
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Catherine BERNARD - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT - Thierry CONSTANS - Guy FARBOS - Bernard MANIER - Francis LABEAU

Pouvoirs de

Christian FRAISSINEDE à Jean-Luc ARMAND

FIN DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX- OFFICE DE TOURISME DE CLAIRAC

Résumé de la décision

Il convient de restituer à la commune de Clairac, par la présente décision de fin de mise à disposition, les locaux de l'ancien office de tourisme situés 18 rue Gambetta.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de mise et fin de mise à disposition

Vu la délibération n°d2017C05 du comité de direction de l'office de tourisme du Val de Garonne renonçant à l'affectation des locaux de l'office de tourisme de Clairac

Exposé des motifs

Val de Garonne Agglomération s'est vue transférer la compétence « *Tourisme* ». Cette prise de compétence a impliqué juridiquement le transfert des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette dernière, ce qui a concerné l'ancien office de tourisme de la commune de Clairac situé 18 rue Gambetta et cadastré AB383.

La communauté avait ensuite mis ce local en affectation auprès de l'office de tourisme du Val de Garonne. Or, par délibération 2017C05 en date du 3 mai 2017, l'office de tourisme, qui n'avait plus d'utilité du bien pour l'exercice de ses missions, a renoncé à l'utilisation de ce bien.

A cet effet, et dans la mesure où le local n'est plus affecté à la compétence tourisme, il convient de mettre fin à sa mise à disposition auprès de Val de Garonne Agglomération pour le réintégrer dans l'actif de la commune.

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Décide de mettre fin à la mise à disposition au profit de Val de Garonne Agglomération du local de l'office de tourisme de Clairac situé 18 rue Gambetta et cadastré AB383

Valide en conséquence le projet de procès-verbal de mise à disposition correspondant ci-joint,

Précise que cette fin de mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Précise que la valeur comptable du bien précité est 51 115.65 €

Précise que cet équipement sera sorti de l'actif de Val de Garonne Agglomération pour être réintégré dans l'actif de la commune.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision

Résultat du vote

Votants 38

Pour 38

Contre /

Abstention /

Publication / Affichage
Le 18.10.2017

Fait à Marmande, le 12 octobre 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération